

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'année prochaine est une année d'élections, il s'agit des élections présidentielles, qui se dérouleront les dimanches 18 avril et 2 mai 2027

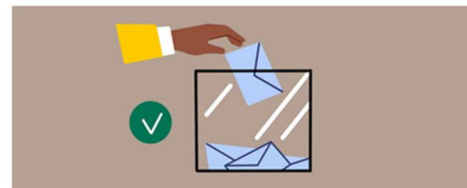
Il s'agit également d'une année de refonte des listes électorales

Ce qui veut dire que tous les électeurs recevront une nouvelle carte d'électeur.

Etes-vous inscrit sur la liste électorale de votre commune ?

Je vérifie ma situation électorale

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune.



Grâce au téléservice « [Interroger sa situation électorale](#) », vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

[Accéder au service en ligne](#)

Rendez-vous sur le site service-public.fr et indiquez la commune dans laquelle vous pensez être inscrit, votre nom, vos prénom(s), votre sexe et votre date de naissance. Si le téléservice vous identifie, cela signifie que vous êtes bien inscrit dans la commune renseignée.



Attention : le téléservice ne fonctionne que si vous remplissez l'ensemble des champs et que vous indiquez tous vos prénoms dans l'ordre de l'état civil.

Une fois votre inscription réalisée, vous pourrez vérifier votre situation électorale en ligne avec l'outil "[Interroger sa situation électorale](#)".

Rappel

Il existe une procédure d'inscription spécifique pour les personnes suivantes :

- Un **Français qui atteint l'âge de 18 ans** est [inscrit automatiquement sur les listes électorales](#) s'il a fait la démarche de [recensement citoyen](#) à partir de 16 ans.
- Une **personne devenue française après 2018** est [inscrite automatiquement](#) sur les listes électorales.
- Une **personne détenue en prison** et qui n'est pas privée du droit de vote peut s'inscrire, mais selon [une procédure d'inscription spécifique](#).
- Un **citoyen européen (non français)** résidant en France peut [s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter aux élections municipales et aux élections européennes en France](#).

Si vous n'êtes pas inscrits, vous avez jusqu'au **12 mars 2027 pour vous inscrire.**

Lien pour l'inscription en ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Si inscription en mairie, vous devez fournir les documents suivants :

- [Justificatif d'identité](#)
- [Justificatif de domicile](#) de moins de 3 mois
- [Formulaire cerfa n°12669](#) (aussi disponible en mairie)